

LE TRAVAIL SUR MON EXPLOITATION

Turlot A. ⁽¹⁾, Froidmont E. ⁽¹⁾, Bauraind C. ⁽²⁾, Burny P. ⁽¹⁾, Bouqiaux J.-M. ⁽³⁾, Ledur A. ⁽⁴⁾, Stilmant D. ⁽¹⁾, Wyzen B. ⁽⁵⁾ et Wavreille J. ⁽¹⁾

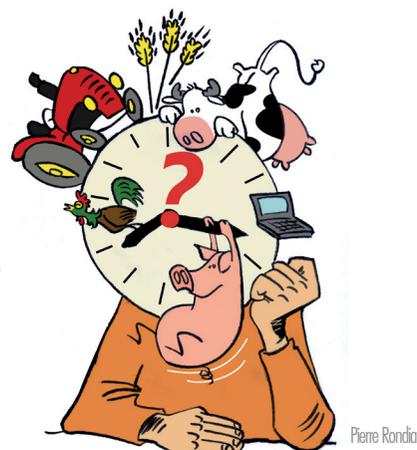
⁽¹⁾ Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), 5030 Gembloux ; ⁽²⁾ ASBL - Filière Lait et Produits Laitiers Wallonne (FLPLW), 5030 Gembloux ; ⁽³⁾ Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D GARNE), Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA), 5000 Namur ; ⁽⁴⁾ Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), Centre de Gestion et de Technique Agricole (CGTA), 5030 Gembloux; ⁽⁵⁾ ASBL - Association Wallonne de l'Elevage (AWE), 5590 Ciney.

Les professions indépendantes ont la particularité de ne pas contractualiser leur temps de travail contre rémunération. Les agriculteurs aspirent à avoir plus de temps libre, soulager la pénibilité du travail, ... Cependant, avec l'augmentation de la taille des exploitations, cet exercice est de plus en plus complexe surtout lorsque l'on se retrouve seul sur l'exploitation : le (la) conjoint(e) travaillant souvent à l'extérieur ! Un challenge supplémentaire étant, dans ce cas, d'arriver à planifier son travail pour qu'il soit compatible avec les horaires de son(sa) conjoint(e) et favoriser la vie familiale.

80 %

des éleveurs pensent que leurs conditions de travail pourraient ou devraient être améliorées.

D. Jacquet (AWE-asbl) enquête, 2010, 90 éleveurs



Pierre Rondia

QUELLES SONT LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT SUR MON EXPLOITATION ?

- Le **bénévolat** est présent dans plus de 2/3 des fermes. Il s'agit souvent d'un membre de la famille tel un parent retraité, un frère voire un enfant.
- Quelques exploitants ont fait le choix du **salarial** permanent ou ponctuel (voisin rémunéré, service de remplacement, ...).
- L'**entraide** entre agriculteurs existe dans 30 % des fermes et concerne essentiellement les travaux de récolte de l'herbe.
- Pratiquement toutes les exploitations font appel à l'**entreprise** principalement pour les travaux de récolte de l'herbe ou ceux liés à la culture du maïs. Certains exploitants ont également recours à de la main-d'œuvre extérieure pour des activités liées au cheptel (suivi du troupeau, le parage, ...).

22 %

des éleveurs ont plus d'un quart du travail quotidien réalisé par du bénévolat. Prévoyez une solution de secours si ce dernier venait à disparaître !

DuraLait Plus : enquêtes dans 66 exploitations laitières – A.Turlot (CRA-W)



1. Le travail d'astreinte (TA)

Le travail d'astreinte

Ce terme reprend les tâches (quasi) quotidiennes que vous ne pouvez différer telles la traite, les soins aux animaux, l'alimentation, ...

Comment estimer mon temps d'astreinte ?

1. Le travail d'astreinte est-il différent durant la saison de pâturage et durant la saison hivernale avec les animaux à l'intérieur ou est-il constant toute l'année ?

2. Pour chaque période mise en évidence :

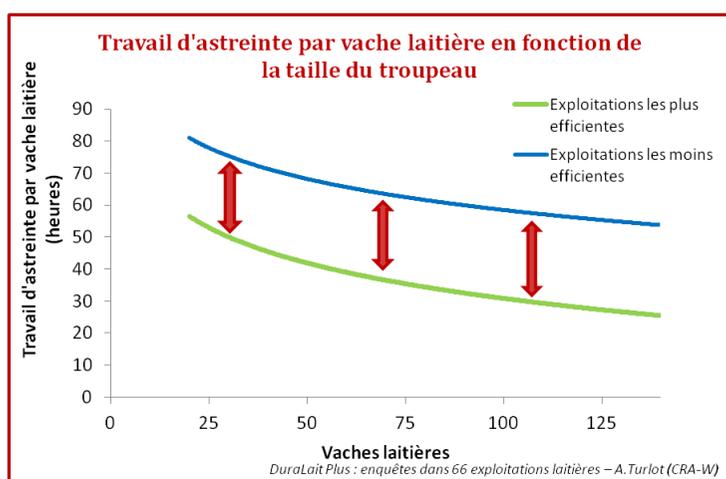
Combien d'heures par jour dois-je consacrer aux tâches quotidiennes obligatoires ? Quand est-ce que j'arrive à la ferme ? Quand est-ce que je rentre manger ? Et le soir, à quelle heure le travail d'astreinte reprend-il ? Dois-je revenir en cours de journée pour préparer les rations ?

VOTRE ASTREINTE EST-ELLE COMPARABLE À CELLE DES AUTRES ÉLEVEURS ?

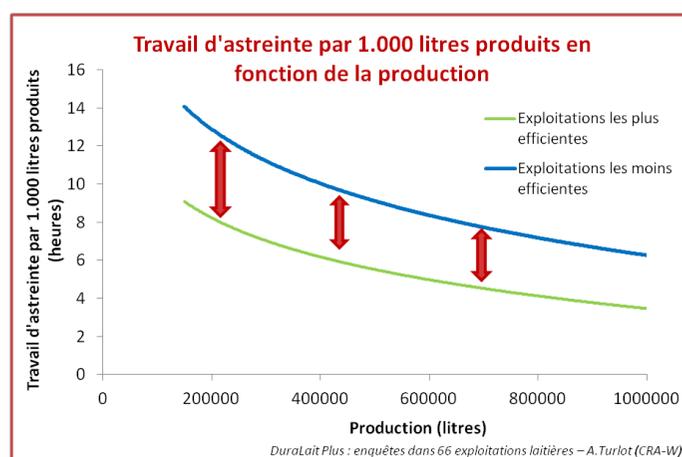
Pour se comparer aux autres exploitations, le travail doit être ramené à une unité commune (vache laitière ou 1.000 litres de lait).

Le travail d'astreinte par vache laitière et par an varie de 25 heures à plus de 80 heures. Plus la dimension de l'atelier augmente et plus le rapport TA/VL diminue mais de moins en moins vite ! Attention toutefois que le TA/VL peut varier du simple au triple pour une même taille de troupeau soulignant autant d'améliorations possibles !

50 %
des éleveurs considèrent leur astreinte trop importante
D. Jacquet (AWE-asbl) enquête, 2010, 90 éleveurs



Le travail d'astreinte par 1.000 litres de lait (de 4 à 10 h) permet également des économies d'échelles mais, au-delà de 600.000 litres, le gain de productivité du travail s'affaiblit si des investissements importants ne sont pas envisagés pour adapter les techniques de traite/alimentation.



174 litres de lait,

c'est la production moyenne que vous réalisez en une heure de travail d'astreinte. A ce travail, vous devez encore ajouter les travaux saisonniers.

Projet DuraLait Plus- A. Turlot (CRA-W)



© FROIDMONT

LA TRAITÉ, UNE TÂCHE PROBLÉMATIQUE!

La traite (y compris le nettoyage de la salle de traite) représente la moitié du travail d'astreinte. En moyenne, 1,3 trayeur réalise cette activité. Au total, 2h30 de travail cumulé par traite sont nécessaires pour traire 72 vaches laitières. Cela correspond à un peu moins de 5 minutes par vache et par jour. Ce temps varie de 2 à 8 minutes selon l'exploitation.

Une inadéquation entre salle de traite et taille du troupeau entraîne une perte de temps importante car l'opération se répète deux fois par jour.

75%

des éleveurs estiment que leur salle de traite est inadaptée.

D. Jacquet (AWE-asbl) enquête, 2010, 90 éleveurs

2. Le travail de saison (TS)

Un travail moins « lourd » mais tout aussi exigeant que le travail d'astreinte

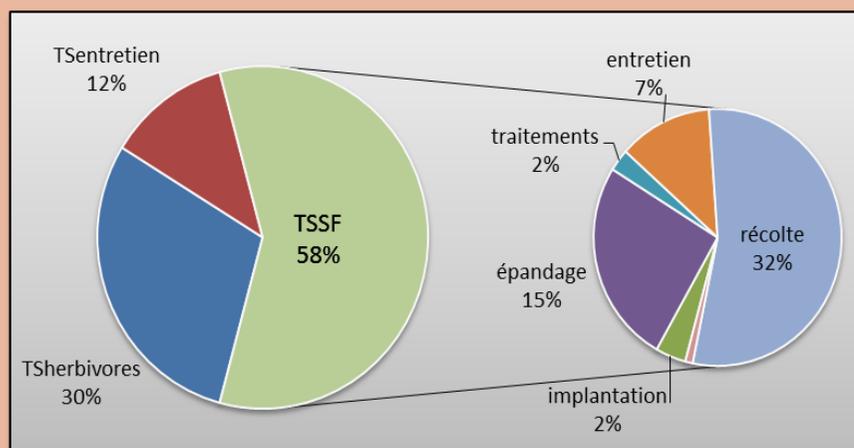
Le TS nécessite, en moyenne, 106 jours de travail par an. Le travail **relatif aux superficies fourragères** (TSSF) nécessite 62 jours de travail par an (58 % du TS) pour une superficie moyenne de 60 ha avec 90 % de prairies. La récolte (32 % du TSSF) est la principale activité. Les travaux relatifs à la culture du maïs sont fortement délégués à l'entreprise. Cet élément n'est pas problématique dans les fermes auditées. En moyenne, les agriculteurs audités consacrent 1 jour de travail par hectare avec une variation de 0,8 jour/ha (pour le tiers le plus efficient) à 1,2 jour/ha (pour le tiers le moins efficient).

Le travail de saison

concerne des activités plus ponctuelles. Il s'agit des travaux liés aux superficies (de l'implantation à la récolte), aux troupeaux (déplacements, prophylaxie) et à l'entretien du territoire (haies, clôtures).

Le travail relatif au troupeau (TSherbivores) demande 31 jours par an pour 72 vaches laitières, soit 0,5 jour/VL. Ce temps varie de 0,2 jour/VL (pour le tiers le plus efficient) à 0,7 jour/VL (pour le tiers le moins efficient).

Contrairement au travail d'astreinte, la taille des exploitations ne semble pas permettre d'économie d'échelle.



Le travail d'entretien du territoire reprend notamment les tâches relatives aux clôtures et à la taille des haies. Treize jours par an sont consacrés à ces activités. Concernant les haies, les pratiques (taille manuelle ou mécanique) influencent fortement le temps de travail.

DuraLait Plus : enquêtes dans 66 exploitations laitières – A.Turlot (CRA-W)

3. Le temps disponible

EN AVEZ-VOUS ASSEZ?

Le temps disponible par personne doit idéalement être supérieur à 1.000 heures par an. En exploitation laitière, seuls 26 % des exploitants enquêtés y parviennent! En dessous de 500 heures par an, votre marge de manœuvre est trop faible pour faire face aux imprévus, pour votre vie de famille ... C'est le cas de 27 % des exploitants enquêtés !

122 litres de lait,

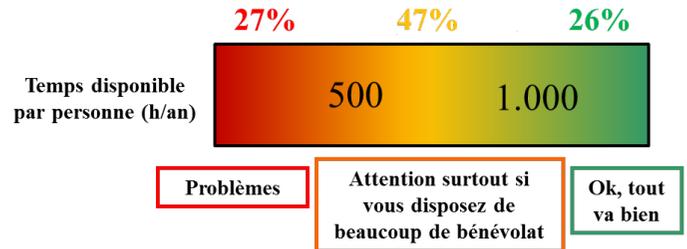
c'est la production moyenne réalisable en une heure de travail global (d'astreinte et saisonnier).

Projet DuraLait Plus- A. Turlot (CRA-W)



Le temps disponible calculé

est le temps qu'il vous reste après avoir effectué les travaux d'astreinte et de saison. Ce temps doit être suffisant pour réaliser le travail administratif, gérer les imprévus et disposer de temps pour le domaine privé.



Les marges de manœuvre les plus faibles se rencontrent dans des exploitations dont la surface et/ou le cheptel, exprimés par personne, sont les plus élevés. C'est souvent le cas des personnes seules sur l'exploitation.

Ajustez la taille de votre exploitation en fonction de la main-d'œuvre disponible.

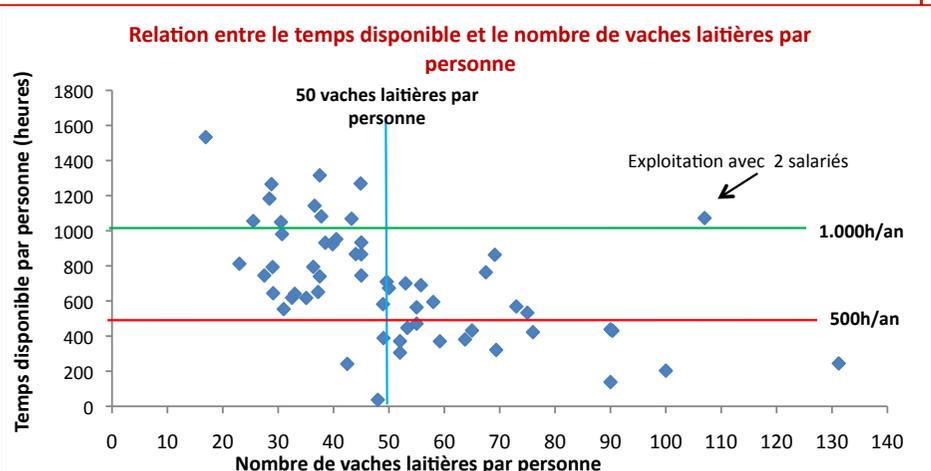
4. Quelle est la taille idéale d'une exploitation sous l'angle du travail ?

Du point de vue du travail, un cheptel composé de ± 50 vaches laitières par personne est idéal.

50 vaches laitières

par personne, c'est la taille idéale du cheptel sous l'angle du travail.

Projet DuraLait Plus- A. Turlot (CRA-W)



Au-delà de 50 vaches par personne, il n'est pas possible d'obtenir plus de 1.000 heures de temps disponible sans avoir recours à du salariat.

